

## TRIBUNAL D'INSTANCE DE VERSAILLES

## **CESSION DES REMUNERATIONS**



## **HORAIRES**

LUNDI de 9 H. à 12 H. et de 13 H. 30 à 16 H. 30



## LISTE DES PIECES A FOURNIR

- \* Offre de prêt dans son intégralité
- 🖈 Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- \* 3 derniers bulletins de salaire
- LE DEMANDEUR DOIT SE PRESENTER EN PERSONNE

TRIBUNAL D'INSTANCE

5 Place André Mignot R.P. 1109 78011 VERSAILLES CEDEX Téléphone : 01.39.07.39.59 Fax : 01.39.07.39.50

« correspondant-handicap » Tél.: 01.39.07.39.73

2ème étage-signalétique jaune-se présenter à l'accueil du tribunal

Par courriel: saisirem.ti-versailles@justice.fr